



[URGENT] Litige avec les acheteurs de ma maison

Par **alex62460**, le **24/03/2009** à **19:15**

Bonjour a tous!

voila mon problème:

Il y a 2ans j' ai vendu ma maison, la cheminée n' était pas en état de marche, je l' ai spécifiée lors de la visite des acheteurs et aujourd' hui j' ai reçu une assignation a comparaitre devant le tribunal de grande instance car ils disent que cela n' aurait pas été spécifié et me réclame la somme 13000euros pour la construction de la cheminée.

ps: la cheminée existe mais il n' y a pas de tubage